

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an. 30 fr. Six mois. 16 Trols mois. 8

POSTE :

Un an. 35 fr. Six mois. 18 Trols mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rue Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames. 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant-midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Février 1881.

Bulletin politique.

Est-ce sérieux ? non, ce n'est pas sérieux, la Chambre rit, bavarde, les députés se permettent des plaisanteries salées sur le divorce et ses avocats. M. Léon Renault fait du sentiment, M. Naquet roule sa bosse à la tribune, le tout en pure perte. Voyons, à qui le tour ? Personne ne veut parler contre le divorce. M. de Cassegnac somme le gouvernement de s'expliquer, le gouvernement reste muet. Les avocats du divorce sont un peu dans la position des hommes irlandais : ils causent tout seuls, aucun orateur ne leur fait l'honneur de répondre. Le National en gémit :

« Si du moins les cléricaux étaient entrés dans la lice avec plus d'ardeur, si les évêques avaient fulminé, si les jésuites avaient remué ciel et terre pour repousser le divorce, les passions seraient échauffées, et la délibération qui vient de s'engager piquerait presque autant la curiosité publique que le procès d'une vitrioleuse. Mais l'Eglise, soit par un raffinement d'habileté, soit qu'elle s'intéresse plus à la défense des Prémontrés qu'à l'indissolubilité du mariage, n'a pas, dans cette circonstance, rendu à la bonne cause le service de la combattre bruyamment et violemment. »

Voyez ces jésuites ! Sont-ils rusés ? Ils ne rendent pas à M. Naquet le service de le prendre au sérieux. Ce n'est pas comme ce pauvre P. Didon qui réunissait autour de la chaire chrétienne tous les partisans du divorce, fort étonnés de se voir à l'église. M. Naquet en témoignait sa reconnaissance au Révérend Père et allait à la sacristie lui serrer la main. Mais voilà, le P. Didon médite maintenant au fin fond de la Corse sur les inconvénients d'une popularité compro-

mettante. Le public fait comme les jésuites, il ne prend pas au sérieux M. Naquet, et la Chambre fait comme le public. Aussi M. Naquet est vexé.

Toutefois une consolation lui reste ; pendant qu'il parlait, les députés s'éclipsaient un à un et allaient à la buvette se raconter des gaudrioles. Cependant, par un miracle inexplicable, au moment du vote, il s'est trouvé dans les urnes 465 bulletins. La Chambre a décidé, par 254 voix contre 214, qu'elle passerait à la discussion des articles.

Un peu plus le navire qui porte le divorce et sa fortune sombrait au port avant même de prendre la mer. Le voilà parti, il va affronter les orages de la discussion ; il n'a qu'à se bien tenir, car M. Cazot doit parler. « La grande voix de Danton » va-t-elle souffler la tempête ? C'est bien possible. Le ministère n'est pas sympathique au divorce, les cinq ministres députés et sept sous-secrétaires d'Etat ont voté contre la discussion des articles. Deux sous-secrétaires d'Etat ont voté pour M. Cazot qui, étant sénateur, ne pouvait prendre part au scrutin.

La Pall Mall Gazette de Londres annonce que la Porte, en réponse aux représentations des ambassadeurs, aurait déclaré qu'elle ne ferait aucune modification à ses propositions primitives, tant que la Grèce ne suspendrait pas ses préparatifs militaires.

Le gouvernement d'Athènes, en effet, concentre des troupes à ses frontières, et, d'après le projet de loi qu'il vient de présenter aux Chambres, il aura prochainement une armée de 82,000 hommes.

La Turquie peut parfaitement tenir tête à ces forces, composées de soldats inexpérimentés et qui ne constituent guère qu'une garde nationale, car elle a à leur opposer 440,000 hommes aguerris, en voie d'organisation dans l'Empire et la Macédoine.

Seulement elle doit compter avec les tentatives de soulèvement qui sont à craindre en Roumélie et dans toutes les provinces des

Balkans. C'est aussi sur ces ferments insurrectionnels que les Grecs fondent leurs espérances, car ils ne peuvent pas avec leurs propres forces tenir longtemps contre l'armée turque.

Les précautions militaires sont donc prises des deux côtés, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

Dans cet état de choses, on comprend que la Porte refuse de négocier, puisqu'elle est menacée d'une agression prochaine. Elle a parfaitement le droit de dire : « Si la Grèce veut sincèrement la paix et une entente avec moi, qu'elle éloigne ses troupes et cesse des menaces imprudentes ; d'ici là, je maintiens mes droits et je suis disposée à les défendre. »

Pendant que les ambassadeurs s'épuisent en représentations officieuses, M. Goschen, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople, se rend à Berlin pour conférer avec le prince de Bismark. Cette visite a son importance, car elle implique ou l'affirmation du concert européen, ou une entente directe du cabinet de Saint-James avec l'Allemagne.

Nous ne croyons pas beaucoup à la durée du concert européen, surtout si la guerre s'engage entre la Grèce et la Turquie. Nous serions plus disposés à soupçonner une entente possible entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, nous rappelant qu'il y a dix ans, M. Gladstone était de cœur avec la Prusse et battait des mains à nos défaites.

Notre Chambre des députés a entendu discuter notre politique extérieure, et a voté de confiance, sans y rien comprendre. Nous craignons fort que M. Barthélemy Saint-Hilaire ne s'éveille un beau matin tout surpris de trouver une situation changée et un nouveau groupement de puissances auquel il ne s'attend pas.

La Gazette de Cologne publie les principaux passages du discours prononcé samedi par le prince de Bismark à la Chambre des députés de Prusse, au cours de la dis-

cussion du projet de loi concernant les excédants de recettes.

Nous n'avons pas à discuter, dit l'Union, les intérêts de l'empire allemand ; que les députés réglent les impôts et le budget avec le chancelier comme ils pourront, cela ne nous inquiète pas.

Mais nous devons relever un fait important, c'est l'affirmation de M. de Bismark qu'après avoir songé un instant à la retraite, il entend rester aux affaires, parce qu'il a la conviction de pouvoir rendre encore des services à son pays.

Il a bien dit que la guerre n'était pas à craindre pour le moment ; mais il a déclaré en même temps qu'il lui fallait des ressources nouvelles pour l'armée, et qu'il resterait au pouvoir pour les créer. Il a même prononcé en français ces mots : « J'y suis, j'y reste ! » Et nous croyons qu'il restera plus longtemps que le maréchal de Mac-Mahon dont il a emprunté les paroles.

Pendant qu'il demande de nouveaux impôts pour équilibrer le budget de la guerre, une commission d'officiers de Prusse, de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, est réunie à Cassel pour discuter les mesures à prendre en vue d'une mobilisation de l'armée en cas de besoin.

Le chancelier parle à la Chambre quand cela lui paraît nécessaire ; mais on sait qu'il agit aussi ; et il a bien soin de ne jamais parler des mesures qu'il prend.

Chronique générale.

La question du divorce a été reprise au dernier conseil des ministres. Quoique les membres du cabinet fussent d'accord sur ce point que l'initiative et la responsabilité devaient être laissées au pouvoir législatif, néanmoins la majorité du conseil incline pour prendre une attitude différente : ce serait de se prononcer contre le divorce, sans cependant en faire une question de cabinet. Ajoutons que le Président de la République est, personnellement, adversaire du divorce,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Dès lors, il fut bien avéré qu'il y avait dans la maison deux partis opposés. Chaque jour amenait une conflit plus ou moins important. Il me fallut refuser d'aller au salon en l'absence de mon père, devant lequel personne n'aurait osé tenir des conversations trop faciles. Mais dès qu'il ne se trouvait plus dans le cercle des visiteurs, on reprenait d'étranges libertés. Il me fallut repousser les invitations de celles-ci, les conseils de celles-là. Chère Madame, combien il est menteur ce voile doré jeté sur ce qu'on nomme la société mondaine, cette société brillante, fastueuse, qui nous entoure, qui se mêle à nous sans cesse, qui se compose de gens nés dans nos familles, se disant nos amis ! Ah ! quand on déchire ce voile, quand on ne fait même que le soulever un peu !... Encore le sens de beaucoup de choses m'échappait-il absolument ; mais j'en avais assez compris pour voir que je devais chercher à m'isoler.

« Que de fois j'ai pensé à vous ! Mais je vous

crois à la campagne. Vous écrire me paraissait difficile. Dans mes visites au Sacré-Cœur, j'étais toujours accompagnée par mon père, et ni moi ni M^{lle} de Lussieu n'osions demander un moment d'entretien plus confidentiel. Dans mes sorties de chaque jour, j'étais suivie par cette fille flamande dont la discrétion n'était pas à réclamer.

« Voici quelle a été ma vie depuis six mois.

« J'ai porté cette chaîne à Paris, à Vichy et jusque dans ma propriété de Touraine où nous avons passé près de deux mois.

« Pauvre enfant ! chère petite martyre ! dit la marquise en attirant la jeune fille dans ses bras.

Renée leva le doigt vers les aiguilles fleurdelisées qui s'avançaient inflexibles.

« Laissez-moi finir, dit-elle. J'abrège beaucoup, et pourtant l'heure m'effraie.

« Quand ma belle-mère vit que je me faisais respecter de tous et écouter volontiers par mon père, elle changea de tactique. La sape ne lui réussissait pas ; alors, tous les jours, elle eut recours à l'assaut. Dès que mon père rentrait de sa maison de banque, elle courait à lui, pleurant à chaudes larmes, et commençait l'exposé d'un nouveau grief contre moi. Les choses les plus indifférentes, dont je ne m'étais pas même aperçue, devenaient matières à récriminations ! Elle terminait toujours en disant :

« — Avant que Renée fût ici, nous étions si

heureux !

« Peu à peu, l'ennui et la fatigue obtinrent ce qui s'était refusé à de faux raisonnements. Après s'être irrité contre sa femme, ce qui redoubla les larmes et les crises nerveuses, mon père finit par regretter le temps où il trouvait une tranquillité et un bonheur apparents. Quelquefois il me le fit sentir. Je n'aurais eu qu'un mot à dire pour me venger, car, de ces dix-sept mille francs empruntés pour huit jours, je n'avais plus entendu parler, et je savais par les enfants que, depuis peu, M^{lle} Vangaramenghen avait acheté une parure de perles. Mais j'avais promis de me taire, et, d'ailleurs, j'aurais trouvé indigne de moi-même d'en arriver à une délation. Ma belle-mère le sentait bien, pour qu'elle osât me traiter de la sorte, en me sachant entre les mains une arme si puissante. Ensuite, je songeais quel chagrin mon père éprouverait, dans quel courroux il entrerait, quelle désunion se mettrait pour longtemps dans son ménage, s'il venait à connaître ce fait misérable ; et je vous assure que j'étais prête à faire tous les sacrifices pour qu'il l'ignorât toujours...

« Cependant, barcelé, il avait déjà exprimé plusieurs fois le souhait de me marier de bonne heure. A ce projet, ma belle-mère applaudissait, moi je frémissais. S'il est triste de souffrir dans la maison paternelle, quelle doit être la vie d'une femme à son propre foyer ! Bien des fois j'avais

examiné mon âme devant Dieu et j'avais reconnu que j'accepterais volontiers de fonder une famille. Mais, alors, le mariage se présentait à ma pensée comme l'union de deux cœurs se portant mutuellement au bien, étant pénétrés l'un pour l'autre de confiance et de tendresse, partageant la même foi et les mêmes espérances. Je m'avouais avec effroi que mon père ne porterait pas si loin ses desirs dans l'époux qu'il me choisirait.

« Je supposais que cette grande question resterait en suspens jusqu'au printemps prochain. Tout à coup les choses se sont précipitées d'une manière terrible.

« Il y a quinze jours, un incident qu'il serait trop long de vous raconter en détail est venu de nouveau nous forcer, moi à lutter, mon père à me soutenir. Il s'agissait des lois dominicales. Cet incident a déterminé subitement notre départ de la Touraine. Mon père et moi, revenus à Paris les derniers, avons trouvé M^{lle} Vangaramenghen dans un tel état d'exaspération que mon père, poussé à bout, a déclaré qu'il voulait me marier sans aucun retard. Il s'est ouvert de sa résolution aux quelques amis qu'il a pu rencontrer dans un moment où Paris ne s'est pas encore repeuplé. Il pensait que ses recherches trouveraient ainsi des auxiliaires.

« Hélas ! il n'a que trop bien réussi. Au bout de six jours, il a reçu une lettre d'un banquier d'Anvers lui demandant ma main pour son fils aîné. Ce

et que cette circonstance n'est pas sans avoir influé sur la nouvelle décision du gouvernement.

La loi sur le divorce est une des plus vives préoccupations du haut clergé, à Paris, et particulièrement de M^r Guiberti.

Si la loi est votée, une protestation solennelle la suivra immédiatement. Pour le moment, on cherche un jeune orateur éloquent qui porterait cette grande question à la chaire d'une de nos principales églises.

On annonce que M^r Foulon, évêque de Nancy, va être promu à l'archevêché de Cambrai.

Le ministre de la guerre a fixé à 240 le nombre des élèves à admettre à l'École polytechnique, à la suite du concours de cette année.

Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'École seront remplacés, en suivant l'ordre de classement, de manière à compléter l'effectif à 240 élèves, au moment de l'ouverture des cours.

La commission du Sénat relative au projet sur l'avancement dans l'armée vient d'être à l'unanimité M. le maréchal Canrobert président, et M. le colonel Meinadier secrétaire.

LA QUESTION TUNISIENNE.

On nous télégraphie de Londres, 8 février :

« Le gouvernement anglais désavoue M. Lévy, déclare ne pas avoir secrètement appuyé ses prétentions, et lord Granville donnera à la Chambre des lords d'amples explications qui doivent prouver qu'il n'a jamais encouragé l'Italie du côté de Tunis. Le financier anglais qui, à propos de la question de chemin de fer de la Tunisie, avait essayé de s'entendre avec le gouvernement italien, a été publiquement réprimandé par l'un des vice-chanceliers. D'un autre côté, le chef du Foreign office déclarera qu'il ne permettra pas plus à la France qu'à l'Italie de s'emparer sous une forme ou une autre de la Régence. »

D'après une dépêche de Madrid en date d'hier 8 février, une grande anarchie règne dans le val d'Andorre. Plusieurs familles se sont réfugiées sur le territoire espagnol.

Le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin, a donné dimanche un grand dîner en l'honneur des membres de sa famille actuellement à Berlin.

M^{rs} de Radowitz et White, le colonel comte de Sesmaisons, le colonel de Serres, attachés militaires à l'ambassade de France, le capitaine René-Collard, M. d'Aubigny, as-

sistaient à ce dîner, ainsi que MM. Jeannequin Lecomte et Géry.

LA GUERRE OBLIGATOIRE.

Le maréchal de Moltke vient d'adresser une lettre fort curieuse à M. Bluntschli à propos d'un Manuel des lois de la guerre.

Le major-général de l'armée allemande, qui ne se berce pas des rêveries du vieux Congrès de la paix, a de la guerre une conception philosophique fort élevée, qu'il partage du reste avec d'éminents penseurs. Pour lui, « la guerre est un élément de l'ordre du monde établi par Dieu. Les plus nobles vertus de l'homme s'y développent : le courage et le renoncement, la fidélité au devoir et l'esprit de sacrifice ; le soldat donne sa vie. Sans la guerre, le monde croupirait et se perdrait dans le matérialisme. »

En un mot, le vieux soldat envisage la guerre comme une loi de l'humanité imposée par Dieu, une plaie, si l'on veut, mais une plaie dont le monde ne guérira jamais. Il est loin des théories de nos libre-penseurs !

Nous n'avons pas à discuter ici une thèse philosophique sur la grandeur de la guerre. Nous constatons seulement que cette opinion est naturelle de la part d'un homme qui, depuis cinquante ans, porte l'uniforme du soldat, et ensuite que tous les peuples ont honoré et glorifié le noble métier des armes. Les utopies de la philosophie moderne ne changeront rien à ce sentiment général que nous retrouvons partout depuis que le monde a eu des héros et depuis que l'histoire et la poésie ont conservé le souvenir de leurs hauts faits.

Seulement il nous sera bien permis, puisque le maréchal de Moltke pose la question, d'exprimer à notre tour notre sentiment, et de dire que la guerre, comme toutes les actions humaines, est soumise aux lois supérieures de la morale.

Il y a des guerres injustes qui constituent pour les gouvernements de véritables crimes, comme tels ou tels attentats constituent des crimes ou des délits pour les simples particuliers.

Il y a encore, à côté de la morale éternelle, et comme conséquences de ces principes, des conventions internationales qui portent le nom de droit public ou de droit des gens, et dont la violation est une flagrante iniquité.

L'illustre maréchal, qui a conquis sur tant de champs de bataille une gloire indéclinable, nous semble un peu trop oublier ce côté pratique de la question. Il ne dit pas un mot des circonstances où ce terrible droit de guerre est légitime, où un gouvernement peut, sans crime, sacrifier des milliers d'hommes. La chose vaudrait pourtant la peine d'être examinée autant et plus encore que la théorie philosophique de la guerre ; et nous aurions aimé entendre le maréchal discuter la loyale politique de son collègue M. de Bismark, et l'agression injustifiée de 1866 contre l'Autriche et la Confédération

germanique. Il n'eût pas été moins curieux de connaître son avis sur l'envahissement brutal par le Piémont, en 1860, des Légations, de la Toscane et du royaume de Naples. Était-ce pour empêcher « le monde de croupir dans le matérialisme » que la Prusse faisait la guerre de 1866 et que le Piémont s'annexait l'Italie ?

Il est très-beau de philosopher sur la guerre et d'élever le caractère de l'homme par les idées de sacrifice, de devoir, d'abnégation. Mais il est meilleur d'arriver à des applications précises et de définir dans la pratique les véritables limites du droit de paix et de guerre.

C'est ce que nous ne trouvons pas du tout, — et pour cause, — dans la lettre du maréchal de Moltke.

Celui-ci parle bien d'humanité, des sentiments de modération qui doivent limiter l'action des armées en campagne. Mais il ajoute aussi qu'il n'y a pas d'autorité supérieure pour imposer « l'observation des conventions internationales. »

Les tiers, en effet, ne prennent pas les armes quand deux nations aux prises violent entre elles les lois de la guerre et du droit des gens. « Pour ce genre d'infractions, dit-il, il n'y a pas de juges ici-bas ! »

Nous ne l'avons que trop vu, hélas ! pendant la dernière campagne, où les Allemands ont abusé du droit de réquisitions sur la population inoffensive, ont fusillé des otages, incendié Bazeilles et Châteaudun. Un de leurs historiens, M. de Wickede, a avoué lui-même ces « faits de brutalité et d'arbitraire qui font horreur à l'humanité » et qui n'honorent certes pas le nom allemand.

C'est là un témoignage qu'on peut opposer à M. de Moltke à propos de la guerre de 1870.

Si, pour tous ces excès, « il n'y a pas de juge ici-bas, » comme le dit le maréchal, nous en revenons purement et simplement à la théorie de M. de Bismark : « La force prime le droit ! »

Le chancelier plus pratique ne fait pas de hautes théories métaphysiques : il exprime brutalement sa pensée. Mais l'un et l'autre aboutissent au même résultat : la glorification de la guerre comme moyen de gouvernement et dans le seul but de satisfaire les ambitions de leur patrie.

Le manifeste de M. le maréchal de Moltke paraît au moment où s'ouvrent des complications en Orient, à la veille même du jour où la politique extérieure doit être discutée à la tribune française. L'heure a-t-elle été choisie à dessein ? Nous l'ignorons. Mais nous engageons notre gouvernement à ne jamais détourner ses regards de Berlin ; il est plus utile pour lui de savoir ce qui s'y passe et ce qui s'y dit, que de s'occuper des Turcs et des Grecs, lesquels devraient lui être indifférents.

Etranger.

ESPAGNE. — Madrid, 8 février. — Le ministère a donné sa démission par suite du

refus du roi de signer le projet financier relatif à la conversion des dettes amortissables.

TURQUIE. — Un revirement se produit ici, dans les sphères officielles de Constantinople. En présence de l'attitude de la Grèce et du peu d'empressement que mettent les puissances à entamer les nouvelles négociations, l'élément militaire reprend le dessus et la guerre est envisagée sans crainte. On commence même à croire qu'elle sera inévitable avant peu. L'Europe devrait mettre à profit les bonnes dispositions du gouvernement ottoman.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 février.
Les réalisations de bénéfices continuent. On constate notamment sur les fonds d'Etat une certaine lourdeur. Le 5 0/0 est à 119.52 1/2.

L'action de la Banque de France est à 3,840. L'action du Crédit foncier a des oscillations assez larges. Elle touche au cours rond de 1,600 ; mais à ce niveau les achats du comptant deviennent entièrement nombreux. Nous n'hésitons pas à dire qu'on doit voir des prix beaucoup plus élevés. Les obligations communales nouvelles 500 fr. 4 0/0 reçoivent des capitalistes le meilleur accueil.

On demande les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente mutuelle. Cette Société est une Banque de dépôts et de crédit qui emploie à des opérations de toute sécurité les fonds provenant du placement de ses obligations. Ces titres sont remboursables avec une prime croissante qui est d'abord de 10 fr., soit de 10 0/0 et qui s'élève jusqu'à 100 0/0.

L'action de la Banque de Paris se traite à 1,220, puis à 1,205 et 1,210. La Banque de prêts à l'industrie est fort bien tenue à 600, cours rond. L'augmentation du capital de la Société lui permet de prendre part aux grandes affaires de finances. On signale aussi l'augmentation du capital de la Banque de dépôts et d'escompte. Cette Société s'est constituée à 25 millions réalisables successivement par série de 5 millions.

La Société de Dépôts et de Comptes courants est à peu près immobile à 740. L'action du Crédit parisien est l'objet de très-sérieuses demandes à 510. En joignant les bénéfices du deuxième semestre de 1880 à ceux qui sont acquis pour le premier semestre de 1881, on trouve que ces profits s'élèvent à 12 0/0 depuis le 1^{er} juillet dernier.

L'action de Suez est à 1,540 ; on fait ensuite 1,542.50, puis 2,535.

L'affaire du métier à fabriquer la vraie dentelle est en pleine voie de succès.

Nord, 1,740. Orléans, 1,350.

Le Crédit algérien dont l'émission des actions se fait en ce moment sous le patronage du Crédit mobilier espère aider à la prospérité de notre colonie.

Chronique militaire.

L'ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT.

Il paraît certain que l'École des sous-officiers, élèves-officiers de Saint-Maixent, s'ouvrira le 4^{er} avril prochain. L'École recevra uniquement des sous-officiers d'infanterie dans la proportion fixée chaque année par le ministre de la guerre et aussi des sous-officiers d'infanterie de marine, selon les besoins de cette arme. Pour être admissible à l'École, il faudra remplir trois conditions essentielles :

- 1^o Avoir satisfait à des épreuves préliminaires qui seront ultérieurement déterminées ;
- 2^o Être proposé par l'inspecteur général ;

banquier était précisément l'un des convives devant lesquels j'avais refusé de violer l'abstinence du vendredi. Nous avons rencontré son fils à Vichy. Ce jeune homme est très-bien, sa famille est fort distinguée, sa fortune superbe, son avenir brillant, car son père va lui céder la direction de leur maison de banque. En outre, la demande était exprimée dans les termes les plus respectueux et les plus flatteurs pour moi.

« Mon père eut un mouvement de joie.
Renée, tu es fiancée.

« Nous étions seuls. Il me tendit la lettre. Je la parcourus et enfin mes regards tombèrent sur la date qui suivait la signature. Il me sembla que des doigts de fer me saisissaient au visage, je vis tous les meubles tourner, j'étendis en avant des mains crispées qui rencontrèrent heureusement celles de mon père, car je ne pouvais plus me soutenir.

« Grand Dieu ! qu'as-tu ? dit-il.

« Et, d'une voix qui parvenait à peine à sortir de mes lèvres, je répondis :

« — Je refuse.

« Cette parole jeta mon père dans une colère dont le souvenir me glace encore. Il devint d'une pâleur de marbre. Tandis que j'étais tombée dans un fauteuil où je croyais à tout moment défaillir, il restait devant moi, silencieux, les bras croisés et les yeux étincelants. Enfin, se calmant un peu :

« — Veuillez vous expliquer, dit-il.

« M'expliquer ! Pauvre père ! Moins à lui qu'à tout autre j'aurais voulu livrer le secret de ma décision. Pendant les heures trop rares que nous avions passées ensemble, combien d'idées fâcheuses, d'erreurs et de préjugés n'avais-je pas découverts en lui ? Hélas ! j'avais dû m'avouer qu'à la suite de cette femme trop aveuglément aimée, il était descendu déjà bien loin dans l'oubli de son âme et de Dieu. Moi seule, avec beaucoup de temps, je pouvais réagir contre cet entraînement déplorable, je pouvais, goutte à goutte, faire tomber la vérité dans ce cœur qui n'était pas si endurci, qu'à la longue il ne se laissât un peu pénétrer. Si je m'éloignais, c'était abdiquer toute influence, c'était renoncer pour toujours à l'espoir de ramener mon père dans la voie du bien. Tant de fois je m'étais promis de ne jamais faillir à cette tâche ! Les reproches de mon père pouvaient me briser, mais ma foi et mon cœur parlaient encore plus haut que sa colère.

« Je lui répondis :

« — Je ne veux point me marier à l'étranger.
« — Folie ! dit-il, en haussant les épaules. Il n'y a pas six mois, vous étiez encore enfermée entre les quatre murs d'un couvent, et voilà que vous allez ruiner votre avenir par suite de vos sympathies pour telle ou telle contrée ?

« Il se mit à marcher à grands pas ; puis, tout à

coup, se tournant vers moi, il dit :

« — Vous reviendrez sur cette sottise d'idée.

« — Non, jamais, répondis-je.

« Mon accent, probablement, ajoutait à mes paroles, car mon père se plaça de nouveau immobile devant moi. Enfin il me dit :

« — Montez dans votre chambre et veuillez y rester jusqu'à demain midi. Vous me donnerez alors une réponse définitive. Mais, si vous persistez dans votre refus, comme je veux (et il appuya sur ce mot), je veux que d'ici à quelques semaines vous soyez mariée, vous ne vous en prendrez qu'à vous s'il vous faut accepter un parti moins avantageux que celui-ci.

« J'inclinai la tête et me levai en chancelant.

« Le lendemain, à midi, je descendis chez mon père.

« — Eh bien ? dit-il.

« — Ah ! de grâce ! m'écriai-je, ne me demandez pas de m'expatrier.

« — C'est bien, reprit-il, je vais répondre que toutes les considérations sérieuses et la volonté d'un père n'ont pu l'emporter sur les attrails que recèle Paris.

« Puis il ajouta d'un ton glacial :

« — Je ne connaissais pas encore bien votre caractère et je me demande si je n'ai pas été trop lent à croire que, plus d'une fois, les autres aient pu en souffrir.

« Oh ! que cette parole me fut cruelle ! Mon père inclinait vers mon accusatrice, il regrettrait de s'être montré juste envers moi, alors que, par amour pour lui, je m'oubliais moi-même !...

Des larmes roulaient sur les joues de la marquise. Renée poursuivit :

« Au déjeuner, M^{rs} Vangaramenghen n'eut pas la délicatesse de laisser de côté la question agitée entre mon père et moi. Mécontente d'un refus qui éloignait mon départ, heureuse encore de l'irritation de mon père contre moi, elle me tourmenta pendant plus d'une demi-heure, faisant valoir, l'un après l'autre, tous les biens que je rejetais. Parler ainsi devant mon père, c'était mettre l'huile sur le feu. Mais voilà qu'au moment où nous sortions de table, on vint annoncer à ma belle-mère la visite d'une de ses amies, la baronne de Grénaff, habituée à s'introduire ainsi familièrement chez elle. Ma belle-mère la rejoignit dans le salon. Elle la mit sans doute au courant de nos orages, car, une heure plus tard, mon père me fit appeler de nouveau. Son visage avait perdu son expression courroucée.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

3^e Avoir deux ans de grade de sous-officier en entrant à l'Ecole. Les sous-officiers, en entrant à l'Ecole, prendront le titre d'élèves-officiers; quelque soit leur grade et leur emploi, ils auront la tenue de sergents d'infanterie avec un insigne particulier. Ils seront remplacés dans leur grade à leur ancien corps. — disposition nouvelle de la plus grande importance. Ils toucheront une solde uniforme de 4 fr. 60 cent. par jour. La durée des cours de l'Ecole sera d'une année, y compris un mois de vacances, du 1^{er} avril au 1^{er} mars. A la fin de chaque année, il y aura des examens de sortie et un classement par ordre de mérite. Les élèves qui auront satisfait à ces examens seront immédiatement promus au grade de sous-lieutenant. Ils auront le droit de choisir leur régiment dans le corps d'armée dont ils faisaient partie, et ce choix s'exercera par priorité, d'après le numéro de classement, comme cela a lieu à l'Ecole de Saint-Cyr.

MANŒUVRES DE CAVALERIE.

Il est probable que les dix-huit brigades de cavalerie attachées aux corps d'armée seront réunies vers la fin d'août ou le commencement de septembre en six divisions à trois brigades chacune pour exécuter les grandes manœuvres par division établie d'abord, puis des opérations à double action de division contre division. Jusqu'ici, ces brigades n'avaient jamais participé qu'aux manœuvres des corps d'armée dans lesquelles il était difficile de juger la valeur tactique des troupes et les aptitudes stratégiques des officiers généraux. La modification que l'on se propose à l'instruction technique de la cavalerie a été demandée par le comité de l'arme, que préside le général de Galliffet, et approuvée par le ministre de la guerre qui obtiendra facilement de la commission du budget le supplément de crédit nécessaire.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

Le chiffre maximum de ces engagements, ouverts du 1^{er} au 31 mars prochain, sera, pour chaque corps de troupe, de : 20 par régiment d'infanterie et dans celui des sapeurs-pompier de Paris; 40 par bataillon de chasseurs à pied, par régiment de tirailleurs algériens, par régiment de pontonniers et par escadron du train des équipages; 40 par régiment de zouaves; 45 par régiment de cuirassiers et de dragons; 25 par régiment de chasseurs et de hussards; 6 par régiment de spahis et par compagnie d'ouvriers de chemins de fer; 25 par régiment d'artillerie, y compris le train, saufs les 3^e, 9^e, 12^e et 13^e régiments d'artillerie, qui en recevront chacun 35; 90 par régiment du génie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ANGERS.

La santé de M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, inspire de sérieuses inquiétudes à sa famille et à ses amis. Dimanche dernier, on a craint que la maladie dont il souffre n'eût le dessus. M. le docteur Polin, de Paris, est venu joindre ses soins à ceux que le malade recevait de ses médecins ordinaires à Angers. (Union de l'Ouest.)

Les journaux d'Angers nous apprennent la mort de M. Gustave Febvre, officier d'Académie, professeur de musique dans les écoles communales, et directeur de la Société Sainte-Cécile. M. Febvre, malade depuis un mois environ, a succombé à une attaque d'apoplexie, nous lisons dans le Patriote. Il allait entrer à l'hôpital avant-hier (lundi), et la voiture arriva le chercher. Ceux qui l'y devaient conduire montèrent jusqu'à sa chambre, frappèrent, et ne recevant pas de réponse, voulurent ouvrir la porte. Mais elle était fermée, et la clef, en dedans, se voyait à la serrure. Un agent de police fit ouvrir d'urgence. On trouva alors M. Febvre mort sur son lit, et peut-être n'avait-il rendu le dernier soupir que quelques instants auparavant, car une chandelle brûlait encore sur sa table de nuit. Il était, en ce moment, onze heures et demie du matin.

M. Febvre, chef de l'orphéon la Sainte-Cécile, qui savait l'apprécier, était un musicien de talent, et un excellent compositeur. On a de lui quelques opérettes : la Branche de genêt, le Paludier du Bourg de Balz, entr'autres, qui ne sont pas sans mérite. Il avait longtemps collaboré au Patriote sous le pseudonyme de Auguste Diderot, et certains de ses articles de critique musicale furent très-goûtés. L'orphéon la Sainte-Cécile perd en lui un directeur excellent, sûr, et ceux qui furent ses élèves se rappelleront souvent ce maître compétent et dévoué. Les obsèques de M. Febvre ont eu lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures, en l'église Saint-Maurice.

CHOLET.

On lit dans l'Intérêt public :

« Les habitants de Cholet, et ceux de quelques communes limitrophes, sont vivement alarmés, depuis quelques jours, par des faits très-graves, nous le reconnaissons, mais que l'on a singulièrement exagérés. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet : Mardi dernier, 1^{er} février, il a été trouvé, dans les champs de plusieurs fermes : la Maronière, les Roches et Bodin, des boulettes qui sont, dit-on, empoisonnées; les unes sont en partie composées d'un corps gras, les autres de matières dures. Toutes avaient été soigneusement introduites dans les cœurs des choux et dissimulées autant que cela se pouvait. La police, avertie, a procédé à une enquête, et elle a reconnu la présence de boulettes dans les champs de choux qu'on lui a indiqués. Ces boulettes sont soumises à une analyse dont le résultat n'est pas encore connu; mais on nous assure qu'à l'aide de la loupe on croit y reconnaître la présence de verre pulvérisé. Pas d'accidents à signaler jusqu'à présent, peut-être n'y en aura-t-il pas; mais combien auraient pu se produire ? Espérons que les auteurs de cette abominable action seront découverts et punis comme ils le méritent. »

Tous les journaux de Bordeaux ont rendu compte de l'imposante cérémonie du sacre du nouvel évêque de Poitiers, M^{sr} Bellot des Minières. Le Journal de Bordeaux, notamment, organe bonapartiste, dit, à propos de la nombreuse assistance qui remplissait, à cette occasion, la cathédrale de Bordeaux :

« C'est que M^{sr} Bellot jouit dans Bordeaux d'une popularité dont cette affluence était un vivant témoignage. Cette popularité, tout dans le nouveau prélat l'explique et la justifie, et nous sommes sûr de ne point faire une fausse prédiction en déclarant qu'il ne tardera pas à être aussi populaire à Poitiers qu'à Bordeaux. Agé de soixante ans environ, M^{sr} Bellot en paraît avoir quarante à peine. Homme du monde et de manières exquises, l'évêque de Poitiers se distingue en même temps par une extrême simplicité. Les Poitevins possèdent en lui un vrai pasteur qui imposera la sympathie et le respect à tous ceux qui auront l'honneur de l'approcher. »

On lit dans le Publi cateur de la Vendée :

« Le Libéral trouve que les conservateurs ont montré peu d'empressement pour venir en aide aux familles des victimes de l'ouragan des Sables. Il est certain qu'en fait d'empressement, nous n'atteindrons jamais à la hauteur des feuilles républicaines, parmi lesquelles le Petit Journal, qui annonçait, il y a quelques jours, à grand fracas, que « M. de Girardin, préfet de la Vendée, s'était rendu aux Sables à la première nouvelle » du désastre », et qu'en compagnie de MM. Barreau, maire de la ville, et Garnier, conseiller général, il avait « organisé les premiers secours. » Ces trois administrateurs, ajoutait le Petit Journal, se sont dévoués avec une ardeur infatigable; ils ont visité toutes les familles frappées, prodiguant, avec les secours, les bonnes paroles. » Le numéro du Petit Journal qui contient ces détails a été imprimé le 30 janvier. Or, nous sommes en mesure d'affirmer que M. de Girardin n'a fait apparition aux Sables, pour la première fois depuis la catastrophe, que le 1^{er} février seulement, jour du tirage au

sort. Quant à M. Barreau, on nous assure qu'à cette date, il n'avait encore été aperçu nulle part, étant, depuis plusieurs jours, retenu chez lui par une indisposition. » La Semaine catholique de Luçon a ouvert une souscription en faveur des familles sables éprouvées par la tempête du 27 janvier. La première liste, en tête de laquelle Monseigneur l'évêque est inscrit pour une somme de 500 fr., atteint le chiffre de 4,346 francs 50. La souscription ouverte dans les bureaux du Publi cateur atteint 4,224 fr. 50. Une souscription au profit des familles des victimes des récents naufragés des Sables-d'Olonne a été ouverte parmi les membres du Cercle littéraire de La Roche-sur-Yon. Cette souscription a produit une somme de 720 fr., qui a été aussitôt adressée à M. le maire des Sables-d'Olonne.

LE

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

L'élévation du capital du Crédit Général Français à 60 millions est aujourd'hui un fait accompli. Les actions de cette institution de Crédit sont portées, par suite de l'augmentation du capital, au nombre de 120,000 actions, comme suit : 1^o 40,000 actions anciennes cotées sur le marché officiel de la Bourse de Paris et se négociant à 790 fr. Ces actions ont droit au solde du dividende de 1880 qui sera d'environ 60 fr. 2^o 80,000 actions nouvellement souscrites, ayant droit aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier dernier. Ces actions, qui seront prochainement inscrites à la cote officielle, se négocient actuellement en Banque au cours de 730 fr. C'est à la prochaine assemblée du 26 février que l'on connaîtra officiellement le montant total à répartir pour l'exercice de 1880, qui sera de 90 fr. environ. Depuis sa création, c'est-à-dire depuis dix ans, le Crédit Général Français a distribué en moyenne, chaque année, un dividende de 90 fr. par action. La différence du prix entre les actions anciennes et les actions nouvelles représente uniquement le solde du dividende de 60 fr. environ auquel les actions anciennes ont droit pour l'exercice 1880. Après le détachement du coupon qui s'effectuera avant la fin de ce mois, le cours des anciennes actions se nivelera donc avec celui des nouvelles pour ne plus former qu'une seule catégorie de titres. Ajoutons que la réserve de la Société a atteint son maximum fixé par les statuts, soit 6 millions.

Peu de placements offrent en ce moment autant d'avantages que les actions du Crédit Général Français. En effet, du prix de 730 à 750 fr. auxquels elles se négocient actuellement, il convient de déduire 375 fr. non versés, ce qui représente 375 fr. net à payer. Or, à ce prix, un dividende de 90 fr. en moyenne par action, constitue un revenu de 24 0/0. Le prix exceptionnellement avantageux en ce moment des actions du Crédit Général Français s'explique uniquement par le déport normal que vient de subir, cette semaine, le prix des actions anciennes, par suite du droit de préférence dont elles ont usé pour souscrire au pair les nouvelles actions. Il faut donc s'attendre à voir, dans un délai prochain, les cours se rapprocher progressivement des prix de 925 et 950 fr., auxquels se négociaient les actions du Crédit Général Français avant ce déport.

Faits divers.

Dans ces derniers temps, comme nous l'avons dit, l'apparition de viandes trichinées a été signalée en Allemagne, en Italie et en France, à Lyon. A Paris, le service des halles et marchés et le laboratoire municipal de la préfecture de police ont aussi constaté la présence des trichines dans des viandes d'importation américaine. On engage vivement le public à faire cuire très-longuement les viandes de porc avant

d'en faire usage. La durée de cette cuisson est de trois heures au moins pour les morceaux au-dessous de deux kilogrammes et de six heures pour les morceaux plus lourds; on recommande d'inciser profondément les viandes avant de les faire cuire, c'est un moyen de rendre plus efficace l'action de la chaleur. Mais méfiez-vous du jambon américain ! On écrit de Dinan (Côtes-du-Nord), 6 février :

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Or, avant-hier soir, les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu ayant entendu les cris de : « Au feu ! » dans le voisinage de leur établissement, se portèrent en toute hâte vers une ferme qui était le foyer de l'incendie et qui menaçait les bâtiments voisins. A l'arrivée des secours officiels, les braves religieux avaient conjuré le péril; le dévouement des gendarmes et de la troupe a fait le reste.

Le chloroforme vient de causer un affreux accident à Tréviillers, rapporte l'Union franc-comtoise. Il y a peu de jours, le nommé Régnier, originaire de Charquemont, et père d'une nombreuse famille, avait été endormi à l'aide du chloroforme, dans l'intérieur même de la forge de Tréviillers, pour y subir des cautérisations. Deux médecins présidaient à l'opération; mais, malgré leurs soins, le patient ne s'est point réveillé.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche particulière chiffrée du maréchal Serrano à un député espagnol de passage à Paris, arrivée hier matin, rappelle ce député à Madrid, par suite de la crise ministérielle. Cette dépêche fait comprendre implicitement que le roi a offert la présidence du ministère au maréchal Serrano.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 février 1881.

Versements de 139 déposants (23 nouveaux), 21,702 fr. 22 c. Remboursements, 13,334 fr. 15 c.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos **Fournisseurs des**
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne **GRATUITE**
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^o, 18, rue
Beaurepaire.

LA DENTELLIÈRE
C^o anonyme pour la Fabrication mécanique
DE LA
DENTELLE VRAIE
40, Rue Laffitte, 40, PARIS
Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les **Mardis, Jedis et Samedis, de 2 à 4 heures**, à l'atelier, 189, rue St-Maur, à Paris.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et **TOUX**
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.

PURIFIEZ LE SANG
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES
Sans médecine, sans purges et sans frais, par
la douce farine de Santé
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hô-

